



## LES PRATIQUES DE COOPERATION ENTRE LES COMPAGNONS BÂISSEURS ET LES PACT – ARIM

### L'EXEMPLE DE L'ILLE ET VILAINE

#### PARTENAIRES, DISPOSITIFS, FINANCEMENTS MOBILISES

Des pratiques de coopération existent depuis longtemps entre les deux opérateurs. Elles s'inscrivent dans les actions développées par les partenaires départementaux de l'insertion par l'habitat dans le cadre du PDALPD. En particulier, la recherche de solutions adaptées à la situation sociale des ménages en difficulté identifiés par les Commissions locales de l'Habitat pour leur maintien dans le logement ou pour l'accès à un nouveau logement lorsqu'un relogement est nécessaire, est confiée à un opérateur social. Cette mission assurée par le Pact – Arim dans le cadre d'une MOUS donne lieu au choix du maintien dans les lieux avec des travaux d'amélioration réalisés dans le cadre d'une auto – réhabilitation accompagnée conduite par les Compagnons Bâisseurs Bretagne pour un certain nombre de situations pour lesquelles cette solution constitue une réponse adaptée. Le recours à l'auto – réhabilitation accompagnée est en outre facilité en Ille et Vilaine par la position favorable de la délégation locale de l'ANAH à ce type d'intervention pour certains chantiers dont les artisans locaux ne sont pas preneurs, notamment en raison des difficultés sociales des occupants. En Bretagne, l'accession à la propriété est une spécificité avec notamment une forte proportion de familles "modestes". Dans ce contexte, les Compagnons Bâisseurs Bretagne ont développé, depuis plus de 30 ans, leur démarche d'auto-réhabilitation auprès des propriétaires occupants impécunieux.

#### MISSIONS RESPECTIVES DES OPERATEURS

La mise en œuvre des réponses par l'auto – réhabilitation accompagnée en Ille et Vilaine pour des opérations à caractère social voire très social est facilitée par la complémentarité de l'intervention des deux opérateurs. Lorsque la solution validée par les différents acteurs retient le maintien dans le logement après travaux d'amélioration faisant appel à une action d'auto – réhabilitation accompagnée,

- **le Pact – Arim :**

- Etablit un diagnostic technique et financier de la situation de la famille et de ses conditions de logement ;Le diagnostic social est porté par les travailleurs sociaux de circonscription en général
- Etudie la faisabilité technique et financière de la solution préconisée au vu du diagnostic établi en amont ;
- Assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage et le suivi administratif du dossier.

- **Les Compagnons Bâisseurs** assurent la maîtrise d'œuvre, l'encadrement technique et les mesures d'accompagnement social nécessaires pour la réalisation effective du chantier.

Un processus de concertation comportant des réunions régulières avec les travailleurs sociaux et des informations auprès des acteurs de l'habitat est mis en place pour le suivi de ces opérations.

## **APPORT DE LA COOPERATION**

La complémentarité des missions de chacun assure une lisibilité et une clarté favorisant une conduite efficace des opérations.

Ces pratiques de coopération fondées sur la complémentarité des interventions respectives des deux opérateurs ont permis de faire de l'auto – réhabilitation accompagnée une réponse reconnue par les différents acteurs locaux permettant l'insertion par l'habitat des personnes en grande difficulté en assurant leur maintien dans un logement digne. Cette reconnaissance a notamment permis de continuer à la mettre en œuvre avec les aides de l'ANAH, malgré la circulaire de 1996 qui les avaient supprimées. Le dispositif qui vient d'être adopté par l'ANAH vient ainsi conforter des pratiques locales solidement implantées.

## **PERSPECTIVES**

Les résultats obtenus grâce à ces pratiques de coopération incitent à en rechercher l'essaimage dans les autres départements de la région. Des contacts ont été engagés fin 2005 par les responsables régionaux des deux réseaux pour étudier les modalités de rapprochement et de coopération entre les associations locales.

## **CONTACTS**

Compagnons Bâisseurs Bretagne : Jacky Derennes, 216 route de Lorient, BP 42037, 35920 Rennes Cedex - ☎ : 02 99 02 60 60 – e mail : cbbretagne@wanadoo.fr

Pact – Arim d'Ille et Vilaine : M. Pascal Roulin et Madame Marie Jo Gendek, 22 rue Poullain Duparc – 35 000 Rennes – ☎ : 02 99 79 51 32 – e-mail : p-roulin@pact-arim.org